Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le - 2 OCT. 2023
ID : 007-210700647-20230928-000968-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23
présents : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :
Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :
M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
Mme PLANTIER Honorine à M. CUMIN Gérard
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme AUBERT Yolande à Mme ROURE Marie-Christine
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Absente excusée :
Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme LABAUNE Sophie

Délibération N° 038 – 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / EXERCICE 2023
Foyer Socio-éducatif du Collège des Deux Vallées

Monsieur le Maire précise que le Foyer Socio-éducatif du Collège des Deux Vallées au Cheylard a sollicité la Commune pour une subvention exceptionnelle.

En effet, cette association souhaite équiper de préaux la cour du Collège afin de protéger les élèves de la pluie et des fortes chaleurs.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 septembre 2023, Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier au Foyer Socio-éducatif du Collège des Deux Vallées pour un montant de **800 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,
ACCORDE une subvention exceptionnelle de **800 €** au Foyer Socio-éducatif du Collège des Deux Vallées pour l'acquisition de préaux.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché en Mairie le 2 octobre 2023
Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 2 octobre 2023

MAIRIE DU CHEYLARD (ARDECHE)